

RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2025



**Le Controis
en Sologne**

Contres • Feings
Fougères sur Bièvre
Ouchamps • Thenay



www.controis-en-sologne.fr

AVANT-PROPOS.....	3
--------------------------	----------

BUDGET PRIMITIF 2025 – RESEAU DE CHALEUR.....	4
--	----------

La section de fonctionnement	4
------------------------------------	---

La section d'Investissement	5
-----------------------------------	---

BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMERCE.....	5
---	----------

La section de fonctionnement	5
------------------------------------	---

La section d'Investissement	6
-----------------------------------	---

BUDGET PRIMITIF 2025 – EAU	7
---	----------

La section de fonctionnement	7
------------------------------------	---

La section d'Investissement	7
-----------------------------------	---

BP 2025 COMMUNE : SYNTHESE DES EQUILIBRES BUDGETAIRES.....	8
---	----------

BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE– LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
---	----------

Les dépenses de fonctionnement	9
--------------------------------------	---

Présentation des dépenses réelles de fonctionnement	9
---	---

Les recettes de fonctionnement	13
--------------------------------------	----

Présentation des recettes réelles de fonctionnement	13
---	----

Les contributions et dotations reçues par la collectivité	14
---	----

Les ressources fiscales communales	15
--	----

Les autres produits de fonctionnement.....	16
--	----

BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE– LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	16
---	-----------

Les dépenses d'investissement	16
-------------------------------------	----

Présentation des dépenses réelles d'investissement.....	16
---	----

Le programme d'investissement prévu en AP/CP	18
--	----

Les recettes d'investissement	18
-------------------------------------	----

Présentation des recettes réelles d'investissement	18
--	----

Les recettes d'ordres	18
-----------------------------	----

LES RATIOS FINANCIERS	19
------------------------------------	-----------

La capacité d'épargne de la ville	19
---	----

Les ratios d'endettement de la ville	20
--	----

Autres ratios	21'
---------------------	-----

GLOSSAIRE	23
------------------------	-----------

AVANT-PROPOS



Comme nous avons eu l'occasion d'en échanger lors de notre débat d'orientations budgétaires, **le 30 janvier dernier**, ce budget primitif s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre de nos engagements de mandat.

Alors que d'importantes contraintes pèsent sur notre collectivité, ce budget reflète également notre volonté de continuer d'investir dans l'avenir, malgré un contexte inflationniste qui demeure aujourd'hui moins marqué avec une inflation attendue à +1.5% en 2025. La grande pression des coûts sur les produits manufacturés que nous supportons nous oblige donc à nous montrer particulièrement attentifs à la recherche de toutes les optimisations possibles pour mettre en œuvre des politiques publiques municipales très attendues.

En raison de la conjoncture nationale inédite, la Ville de Le Controis-en-Sologne a fait le choix de l'engagement, et de l'équilibre proposant un budget pour l'année 2025 responsable, ambitieux et adapté aux besoins des Controis. D'un total de 10.9 M€ (fonctionnement & investissement), ce budget résulte de choix clairs : continuer à soutenir les associations, les écoles, l'entretien de la voirie et des bâtiments publics.

Dans un contexte économique particulièrement dégradé, la Ville de Le Controis-en-Sologne a ainsi fait le choix d'une **gestion rigoureuse** de ses finances tout en préservant ses missions essentielles. Le budget primitif a été construit **sans transiger sur la qualité du service public** et la conduite des projets d'investissement prioritaires, avec des projections de recettes prudentes, sans augmentation du taux de fiscalité et des estimations de dépenses calculées au plus juste.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 0,5M€ par rapport au CAA 2024 et en recul de 0,4M€ par rapport au BP 2024. Cette évolution par rapport au CAA 2024, est liée principalement à l'évolution de la masse salariale qui prévoit outre l'évolution de la cotisation CNRACL ainsi que l'évolution naturelle du glissement vieillesse technicité (GVT). Cette augmentation s'explique également par l'explosion des tarifs des assurances (+50%), avec des franchises et garanties par ailleurs bien moins avantageuses.

Avec un budget de 132 000€, les subventions aux associations sont reconduites avec un léger recul de l'enveloppe globale, en souhaitant que l'ensemble des partenaires co-financeurs, État, Région, Département, maintiennent leurs soutiens, malgré le contexte, aux acteurs associatifs structurants pour notre ville.

Adoptant une approche prudente concernant les recettes et avec une augmentation des dépenses de fonctionnement, la Ville de Le Controis-en-Sologne parvient à stabiliser son épargne brute (1,2 M€), **suffisamment pour couvrir le remboursement de l'emprunt**, et laisse une épargne nette d'environ 0,7 M€

Le budget 2025 s'inscrit dans le respect de notre stratégie financière adaptée aux enjeux du territoire, garantissant une situation financière saine tout au long du mandat. Il contribue à la réalisation de notre programme d'investissement ambitieux, avec une programmation moyenne annuelle de 2,9 millions d'euros pour le mandat (17,5 millions pour le budget principal depuis le début du mandat), et renforce la solidarité vis à vis de nos 5 communes formant le Controis-en-Sologne.

Ce budget 2025, finance nos actions du mandat, tout en préservant des marges de manœuvre pour l'avenir, des efforts d'optimisation sont poursuivis, pour éviter une dégradation au-delà de nos objectifs des ratios d'épargne et d'endettement, **afin de garantir la soutenabilité de nos finances à l'horizon fin 2026.**

BUDGET PRIMITIF 2025 – RESEAU DE CHALEUR

La section de fonctionnement

Le budget prévisionnel du réseau de chaleur pour 2024 affiche un excédent de 10 625,82 € et un résultat de clôture de 44 827,33 € (intégration du report antérieur).

Le budget pour 2025 est équilibré et se distingue cette année par le renouvellement de la délégation de service public (DSP). En raison de la complexité de l'analyse des offres et de la procédure de publication du marché, la collectivité a opté pour un accompagnement externe dans cette démarche. Par conséquent, des frais d'honoraires et des frais de publication associés à ce renouvellement, sont intégrés au budget.

Les autres dépenses comprennent les charges d'amortissement, qui restent identiques à celles de 2024, et les charges financières. Un emprunt de 150 000 € avait été contracté en 2018 pour financer la réalisation du projet.

En ce qui concerne les recettes, le budget repose sur la redevance issue du contrat de délégation et l'amortissement des subventions reçues.



Année	K Rentant dû	Rembourse ment Ktl	Intérêt
2016	- €	- €	- €
2017	- €	- €	- €
2018	148 775 €	1 225 €	596 €
2019	143 829 €	4 947 €	2 336 €
2020	138 803 €	5 026 €	2 257 €
2021	133 696 €	5 106 €	2 177 €
2022	128 508 €	5 188 €	2 095 €
2023	123 237 €	5 271 €	2 012 €
2024	117 882 €	5 355 €	1 928 €
2025	112 440 €	5 441 €	1 842 €
2026	106 912 €	5 528 €	1 755 €
2027	101 296 €	5 617 €	1 667 €
2028	95 590 €	5 706 €	1 577 €
2029	89 792 €	5 798 €	1 485 €

Réseau de chaleur		Réalisation		Compte Anticipé	BP
		2022	2023	2024	2025
Produits de services	70	- €	- €		- €
Autres produits de gestion courante	75	24 014,37 €	25 029,06 €	24 726,53 €	23 000,00 €
Produits financiers et exceptionnels	76+77	- €	- €		- €
Opérations d'ordre de transfert en section	042	27 841,00 €	27 841,00 €	28 385,00 €	28 385,00 €
Report excédentaire (C)		24 480,46 €	38 791,40 €	34 201,51 €	- €
Total des recettes (A)		76 335,83 €	91 661,46 €	87 313,04 €	51 385,00 €
					BP
		2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	011	- €	- €	5 055,00 €	13 000,00 €
Autres charges courantes	65	1,49 €	- €	- €	1 031,94 €
Charges financières	66	2 094,94 €	2 011,95 €	1 927,65 €	1 850,00 €
Opération d'ordre de transfert	042	35 448,00 €	35 448,00 €	35 503,06 €	35 503,06 €
Total des dépenses (B)		37 544,43 €	37 459,95 €	42 485,71 €	51 385,00 €
Résultat après report A - B = (D) - Résultat de clôture		38 791,40 €	54 201,51 €	44 827,33 €	- €
Résultat (D) - (C) - Résultat de l'exercice		14 310,94 €	15 410,11 €	10 625,82 €	- €

La section d'investissement

Le résultat prévisionnel de la section d'investissement du budget « Réseau de Chaleur » sera de 21762,67€ et un résultat de clôture de 38 272,46€.

Pour 2024, le budget est équilibré et repose principalement sur le remboursement de l'emprunt ainsi que sur l'amortissement des subventions obtenues pour le projet du réseau de chaleur. Les recettes proviennent exclusivement des amortissements, ce qui limite les possibilités de dépenses d'investissement à long terme.

Cependant, depuis la réalisation du projet en 2018, les besoins en investissements sont restreints.

En conclusion, et compte tenu de l'excédent reporté sur le budget de fonctionnement, il serait judicieux d'affecter une partie du résultat d'investissement au compte 1068, afin de faciliter la réalisation de futurs investissements dans les années à venir.

BUDGET PRIMITIF 2025 – Commerce

La section de fonctionnement

Le résultat prévisionnel de fonctionnement du commerce devrait afficher un déficit d'environ 12 230,08 €, en diminution par rapport à l'année 2023 (15 419,99 €). Ce déficit s'explique par l'intégration des amortissements des commerces, entraînant une hausse des charges de 73 343,57 €, ce qui constitue une nouvelle charge pour ce budget.

Concernant l'année 2025, peu de travaux sont prévus en fonctionnement. Les dépenses réelles prévisionnelles devraient rester proches de celles de 2024. En ce qui concerne les recettes, la collectivité maintient un montant de loyers similaire à celui de 2024. Les calculs prennent en compte la fin de la location du commerce « Épicerie de Thenay » et du restaurant de Feings, compensée par un nouveau commerce à Thenay. La projection repose sur les loyers observés en janvier 2025.

Commerce		Réalisation		Anticipé	BP
		2022	2023	2024	2024
Produits de services	70	16 815,11 €	16 133,33 €	16 027,24 €	17 000,00 €
Fiscalité locale	73	- €	105,90 €	175,08 €	175,08 €
Autres produits de gestion courante	75	103 709,45 €	99 222,76 €	101 132,38 €	110 187,70 €
Produits financiers et exceptionnels	76+77	65 045,43 €	147 200,00 €	59 000,00 €	- €
Reprises sur provision	78	- €	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordres (recettes quote part subvention)		28 310,58 €	13 178,32 €	69 142,66 €	30 991,26 €
Report = (C)		- €	- €	- €	- €
Total des recettes (A)		213 880,57 €	275 840,31 €	245 477,36 €	158 354,04 €

		Réalisation		Anticipé	BP
		2022	2023	2024	2024
Charges à caractère générale	011	23 981,97 €	80 908,51 €	34 774,87 €	31 200,00 €
Autres charges courantes	65	- €	0,03 €	- €	- €
Charges financières	66	9 939,39 €	10 919,18 €	9 848,90 €	8 800,00 €
Charges exceptionnelles	67	359,72 €	- €	518,70 €	400,00 €
Virement de la section fonctionnement	023	- €	- €	- €	- €
Dotations aux amortissements & Provisions	68	133 565,55 €	199 432,58 €	212 564,97 €	117 954,04 €
Report = (C)		- €	- €	15 419,99 €	- €
Total des dépenses (B)		167 846,63 €	291 260,30 €	273 127,43 €	158 354,04 €

Résultat après report A - B = (D) - Résultat de clôture	46 033,94 €	- 15 419,99 €	- 27 650,07 €	- €
Résultat (D) - (C) - Résultat de l'exercice	46 033,94 €	- 15 419,99 €	- 12 230,08 €	- €

La section d'investissement

Pour rappel, la section d'investissement a enregistré un déficit important en raison des travaux de rénovation du restaurant à Fougères.

À la fin de l'exercice 2021, la section d'investissement affichait un report déficitaire de **901 228 €**. Cependant, avec un résultat prévisionnel 2024 excédentaire de 75 741,01€, le report déficitaire à la clôture de l'exercice 2024 devrait s'élever à **40 715,48 €**.

Pour l'exercice 2025, la collectivité prévoit des dépenses pour des travaux d'un montant de 20 381,70 €, bien qu'aucune opération spécifique n'ait encore été définie. En plus, les remboursements en capital des subventions obtenues et de l'emprunt viendront compléter les dépenses du budget.

En termes de recettes, les amortissements permettent de présenter un budget équilibré. Il est également important de noter qu'en 2025, la vente de l'épicerie de Thenay sera céder pour un montant de 170 000 €

Organisme prêteur	Emprunt	Objet	Montant	Durée en année	Taux de base	Année fin	Capital restant 31.12	
							2024	2025
Crédit Agricole	2016	Achat maison de la presse - Contres	120 000,00 €	10	1,46%	2026	19 133,52 €	6 424,34 €
Crédit Agricole	2016	Rénovation boulangerie	150 000,00 €	20	1,50%	2036	93 510,26 €	86 176,67 €
Crédit Agricole	2006	Aménagement Pizzeria - Fougères	120 000,00 €	27	3,69%	2033	53 509,45 €	48 388,62 €
Crédit Agricole	2022	Rénovation restaurant Fougères	570 000,00 €	25	0,70%	2047	513 000,00 €	490 200,00 €
Caisse d'épargne	2013	Aménagements locaux professionnel - Thenay	185 000,00 €	15	3,35%	2028	55 254,58 €	41 189,10 €
							734 407,81 €	672 378,73 €

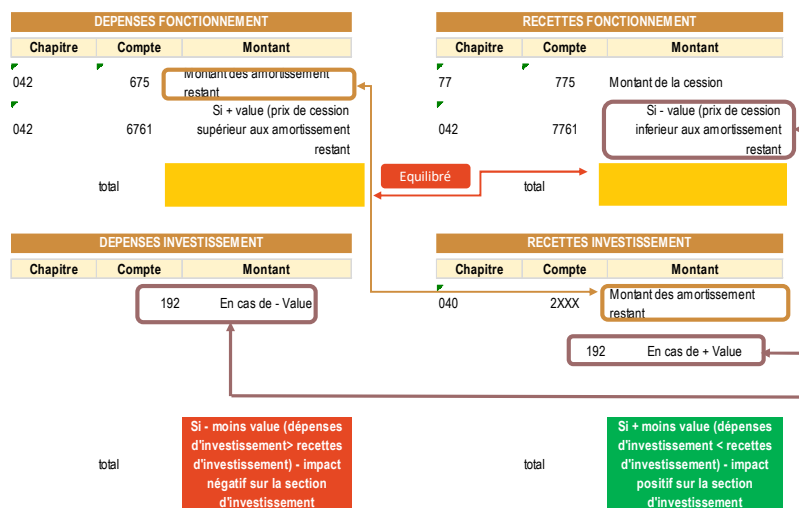
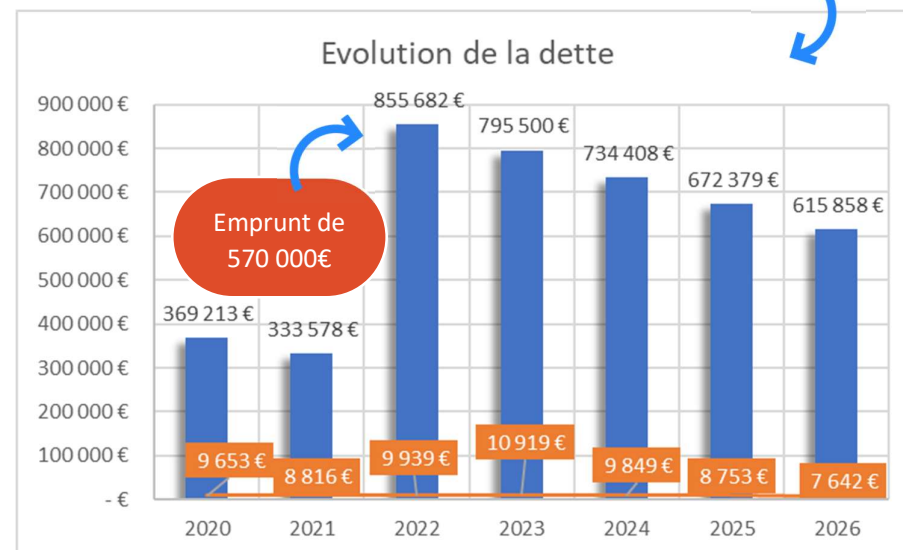


Schéma explicatif d'une cession d'un bien à titre onéreux

La collectivité a vendu plusieurs biens sur les budgets « commerce » et « commune ». Ces opérations entraînent des écritures comptables spécifiques et techniques qui peuvent être complexes à comprendre.

Le schéma ci-joint illustre les impacts sur les différentes sections (fonctionnement et investissement) lors de la vente d'un bien. On constate que l'impact se situe principalement sur la section d'investissement, où l'on enregistre soit une charge (moins-value), soit un produit (plus-value). En revanche, pour la section de fonctionnement, les cessions se compensent et n'affectent pas cette section.

BUDGET PRIMITIF 2025 – Eau

NOUVEAU

Depuis le 1er janvier 2025, la compétence « eau » et « assainissement » a été transférée à la communauté de communes Val de Cher Controis. Toutefois, par voie de convention, la collectivité a conservé la gestion sur l'eau. Ainsi, un nouveau budget (**DB 2024-1230**) a été créé afin de mettre en place ce nouveau dispositif de gestion.

En pratique, la collectivité continuera à régler les factures « courantes » et recevra un remboursement de la communauté de communes pour les dépenses qu'elle aura engagées. Concernant les investissements, le principe reste le même, avec une particularité : la commune ayant transféré son actif, les opérations d'investissement seront enregistrées via un compte 458, à la fois en dépenses et en recettes.

La section de fonctionnement

Le budget étant toujours en délégation de service public, les dépenses restent marginales. Y figurent principalement des dépenses d'entretien et de réparation, ainsi que des frais d'entretien du bâtiment. La dépense principale du budget concerne le poste « 6218 – personnel extérieur », qui représente la refacturation des charges de personnel prise en charge par le budget de la commune. Ces dépenses sont liées à la gestion administrative et technique du budget Eau.

En recettes, le budget est équilibré grâce au remboursement effectué par la communauté de communes Val de Cher Controis. Ainsi, la collectivité ne perçoit plus de recette issue de la vente de l'eau.

La section d'investissement

La seule opération prévue dans ce budget concerne la sécurisation de l'eau potable à Contres. Cette opération inclut les travaux liés au nouveau forage, à la bâche, à la sécurisation ainsi qu'à la création d'une unité de traitement des eaux. Un dossier a été déposé pour une DETR-DSIL dans le cadre de la 2^{ème} phase estimée à 2 666 120€ HT.

Afin de réaliser cette opération, la collectivité devra délibérer sur la création d'une autorisation de programme, dont les coûts sont présentés ci-dessous.

	AP Voté	Révision	Cumul réalisation	Réalisation 2025	Réalisation 2026	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Montant TTC	3 000 000,00 €		- €			800 000,00 €	1 450 000,00 €	750 000,00 €
DETR	77 490,00 €					77 490,00 €		
CD41	78 890,00 €					78 890,00 €		
Total Prévisionnel Recettes (hors FCTVA)	156 380,00 €			- €	- €	- €	- €	
Recettes perçues								

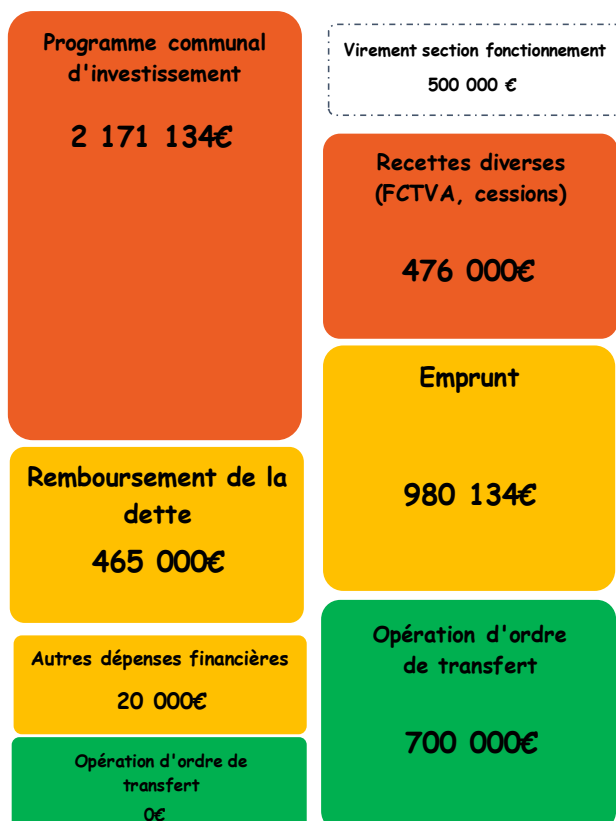
En cours

BP 2025 COMMUNE : SYNTHESE DES EQUILIBRES BUDGETAIRES

Une section de fonctionnement équilibrée à 8,35M€



Une section d'investissement équilibrée à 2,6M€



Montant total du budget 2025 :

11 013 519,13 €

FONCTIONNEMENT :

8 357 385,13 €

La section de fonctionnement regroupe les charges nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité, tels que les frais de personnel, les dépenses d'activités (services à la population, fluides, entretien des bâtiments...) les subventions versées, les frais financiers, Les recettes rassemblent, quant à elles, la fiscalité, les dotations de l'Etat et de la communauté de communes, les subventions, le produit des activités communales, ou encore le fonds de péréquation du département.

INVESTISSEMENT :

2 656 134,00 €

La section d'investissement comprend les recettes et les dépenses qui ont pour nature de modifier la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune, tels que les travaux (bâtiments, voies, réseaux, espaces verts), les acquisitions et cessions foncières, l'achat de matériel et mobilier (matériel informatique, véhicules, ...), les études et subventions d'équipement, le remboursement de la dette en capital Cette section est équilibrée par une inscription d'emprunt en recettes. Cet emprunt s'explique par l'absence de reprise des résultats antérieurs et sera annulé lors de la présentation du BS, avec l'affectation des résultats.

BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses comptabilisées en section de fonctionnement s'élèvent pour 2025 à **8 357 385,13 €**. Elles se composent de dépenses réelles pour un montant de 7,16M € et d'opération d'ordre pour 0,7M€. Le solde 0,5M€ constitue des dépenses faisant l'objet d'un virement à la section d'investissement.

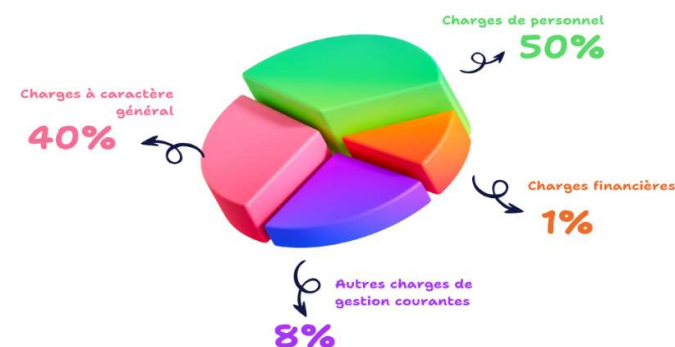
Présentation des dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Charges à caractère général (011)	2 919 772 €	2 997 220 €	3 419 340 €	3 305 357 €	2 870 220 €
Charges de personnel (012)	2 886 000 €	3 076 600 €	3 423 478 €	3 539 202 €	3 609 300 €
Atténuation des charges (014)	800 €	800 €	2 000 €	1 500 €	1 500 €
Autres charges courantes (65)	684 567 €	701 990 €	597 660 €	643 435 €	567 365 €
Charges financières (66)	149 000 €	132 600 €	136 500 €	111 936 €	101 000 €
Charges exceptionnelles (67)	6 700 €	1 000 €	1 000 €	13 500 €	8 000 €
Dotations aux provisions et dépréciation de l'actif (68)	- €	- €	50 000 €	25 000 €	- €
Total des dépenses réelles	6 646 839 €	6 910 210 €	7 629 978 €	7 639 930 €	7 157 385 €

Les BP 2021 à 2024 intègrent le BPBS+DM)

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses d'ordres et virements à la section d'investissement) s'élèvent à 7 157 385€, soit une baisse de 6.74% par rapport au BP 2024.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement – BP 2025



011 – Charges à caractère général

Il comprend notamment toutes les dépenses liées aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et de services, aux assurances, ainsi que les achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, l'impression du bulletin municipal et diverses taxes.

Les charges générales augmentent de 5 % par rapport à l'estimation du compte administratif 2024, tout en affichant une diminution nette par rapport au budget prévisionnel 2024.

La mutualisation des achats et les efforts réalisés ces dernières années permettent aujourd'hui une gestion plus responsable des budgets, avec une gestion optimisée des dépenses pour mieux aligner les processus budgétaires avec les besoins réels.

Dans l'objectif de maintenir une activité constante sans réduire le volume ni la qualité des services, le budget prévisionnel 2025 prévoit une augmentation des charges de gestion, hors énergie, soit un total de 2,87 millions d'euros (+144 K€ de plus par rapport au CAA 2024), illustrant une gestion proactive pour maximiser l'efficacité des dépenses.

Le réchauffement climatique, et la situation géopolitique créent de fortes incertitudes à court et moyen terme. Ce contexte tendu entraîne, entre autres, des fluctuations importantes des prix de l'électricité et du gaz. Pour se protéger de ces variations et assurer la stabilité du budget à moyen terme, la commune a adhéré à un marché mutualisé proposé par la communauté de communes Val de Cher Controis.

Profitant d'un contexte de désinflation, cette démarche met en œuvre une stratégie de maîtrise et d'optimisation des dépenses de fonctionnement. Ce pilotage compense l'augmentation des charges, dont les contraintes varient.

Charges à caractère général (011)	BP 2024	CCA 2024	BP 2025
60 Achat & variations de stocks	1 172 125 €	905 994 €	912 570 €
61 Services extérieurs	1 424 782 €	1 161 253 €	1 335 900 €
62 Autres services extérieurs	663 250 €	624 794 €	581 550 €
63 Impôts, taxes & versements assimilés	45 200 €	33 387 €	40 200 €
	3 305 357 €	2 725 428 €	2 870 220 €

Le BP 2024 intègre le BPBS+DM)

En ce qui concerne les frais d'énergie, la collectivité prévoit une réalisation conforme aux chiffres de 2024, tout en tenant compte d'une légère augmentation, malgré la tendance à la baisse des tarifs de l'électricité (effet volume).

Les dépenses liées aux fournitures de voirie diminuent, cette réduction étant attribuée à la réaffectation des coûts du fleurissement et de l'engazonnement vers un autre compte budgétaire (6068).

Lors de la commission scolaire, il a été attribué un budget de 60€ par élève, contre 65€ initialement prévu. Cette baisse de budget sera compensée par la mise en place d'une consultation pour harmoniser les fournitures, permettant ainsi une gestion plus rationnelle des achats et un coût d'achat moindre.

Le compte des prestations connaît une progression de 6% (+17 936€), en raison de la mise en réserve de 15 000€ pour faire face à d'éventuels imprévus. Ce compte comprend également la dernière phase de l'archivage effectuée par le centre de gestion (25 000€), ainsi qu'une mission de recensement de la voirie communale, afin de vérifier le linéaire de voirie de la collectivité, élément crucial pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Concernant les locations, cet article enregistre une augmentation, tant pour les locations de matériel roulant (61351) que pour les autres locations (61358). Pour les locations de matériel roulant, cette hausse s'explique par l'intégration en année pleine du tractopelle. Il est à noter qu'en 2024, le parc automobile a été renouvelé, entraînant une augmentation des prix et du nombre de véhicules. La mise en place des nouveaux systèmes d'alarme a été prise en compte et intégrée expliquant la hausse de ce compte.

Le compte des maintenances enregistre une progression notable, principalement due à l'intégration de nouveaux contrats de maintenance qui pourraient entrer en vigueur en 2025. Cela concerne en particulier de nouveaux contrôles réglementaires à étendre sur l'ensemble du territoire de Le Controis-en-Sologne, ainsi que des contrats de maintenance qui connaissent une augmentation continue chaque année.

Enfin, le compte des fêtes et cérémonies enregistre une baisse significative pour le budget 2025, en raison d'une réduction de 5% du budget culturel, ainsi que de l'absence de certaines manifestations ponctuelles réalisées en 2024, telles que les JO et le Tour du Loir-et-Cher,

012 – Charge de personnel

Pour 2024, la masse salariale, premier poste de dépenses, **est fixée 3,61M€**, en progression par rapport au CAA 2024.

La politique de gestion des ressources humaines conditionne la bonne réalisation du service au public. Or, les ressources humaines représentent plus de 50% des dépenses réelles de fonctionnement de notre budget.

Depuis la loi de transformation de la fonction publique, les différentes mesures gouvernementales (augmentations du point d'indice, revalorisations des bas de grilles, hausses du smic, changement de catégorie de certains cadres d'emplois, etc.) ont fortement impacté le chapitre 012 dédié aux dépenses de personnel depuis plusieurs années. La création de la commune nouvelle a conduit à une harmonisation du RIFSEEP, ce qui a eu des répercussions sur la masse salariale.

L'introduction de nouveaux postes, tels qu'un directeur administratif et financier, un coordonnateur des affaires scolaires, ou des accueils, s'est avérée nécessaire pour structurer et organiser les services. La mise en place de la police municipale, avec une astreinte 24h/24 et 7j/7, a également eu un impact notable.

En parallèle, la collectivité met en œuvre une stratégie de développement des compétences par le biais d'une formation continue, financée par la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale et une enveloppe budgétaire dédiée (article 6184 – 15 000€ en 2025). De plus, un budget de 32 000€ est prévu pour le versement du CIA en fin d'année, l'attribution de chèques cadeaux de Noël et la participation de l'employeur aux mutuelles et prévoyances, participation au CNAS).

Ces dernières années, la collectivité a noté une augmentation de sa sinistralité, accompagnée d'une hausse significative de sa cotisation à l'assurance statutaire, due notamment aux arrêts de travail prolongés et de longues durées.

L'estimation de la masse salariale pour 2024 repose sur une projection de l'état des effectifs payés en 2024 et sur les dépenses constatées en janvier 2025, soit 83,5 ETPR.

Cette estimation prend en compte les créations et les suppressions de postes intervenues au cours de l'année 2024. En complément, des mesures gouvernementales exogènes impactent le budget de la collectivité (hausse de 3 points des cotisations retraites CNRACL). La masse salariale de la ville subit les mesures de plusieurs ordres décidées au niveau de l'Etat énoncées plus haut. Si la municipalité ne peut que se réjouir du coup de pouce donné aux salaires des fonctionnaires qui avaient été compressés durant plusieurs années, ces hausses brutales affectent la situation de la ville. La collectivité poursuit son effort pour ajuster le plus possible les effectifs à ses moyens, en travaillant sur les organisations de service et en maintenant notamment le nombre d'ATSEM dans les écoles.

Détail comptes			Réalisé				BP
			2021	2022	2023	2024	2025
6411	Titulaires	En €	1 534 919 €	1 657 670 €	1 827 206 €	1 808 753 €	1 943 000 €
		En ETPR	56,54	60,30	61,57	61,47	63,00
6413	Personnel non titulaires	En €	267 776 €	393 549 €	354 958 €	395 905 €	446 500 €
		En ETPR	13,62	17,83	14,58	15,72	18,00
6416	Contrats insertions	En €	- €	- €	10 483 €	10 602 €	- €
		En ETPR	-	-	0,50	0,50	-
6417	Apprentis	En €	15 584 €	6 322 €	44 512 €	50 593 €	21 600 €
		En ETPR	1,58	1,58	6,92	5,75	2,50
Total		En ETPR	71,74	79,72	83,56	83,44	83,50

Le nombre d'ETPR est stable mais s'explique par la baisse du nombre d'apprenti sur la commune.

Le nombre de contractuel (personnel non titulaire) est en hausse expliqué par le poste de directeur des services techniques en année pleine et le passage à temps plein d'un agent à la médiathèque (précédemment rémunéré sur l'article 6416- contrats aidés)

Avec encore un absentéisme important, la collectivité a fait le choix d'augmenter ce poste de dépense.

Enfin, suite à la non titularisation de deux agents, la collectivité est soumise à payer l'allocation de retour à l'emploi (ARE). Le droit à l'ARE de l'ensemble des agents de la fonction publique est régi par le décret n° 2020-741 du 16 juin 2020 relatif au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public. Ce décret pose le principe selon lequel les agents de la fonction publique ont droit à l'ARE dans les mêmes conditions que les salariés relevant du régime d'assurance chômage, sauf dispositions spéciales. Ce dispositif engendre une nouvelle dépense pour la ville estimée à 25 000€ pour l'année 2025.

La ville a fait preuve de prudence dans l'estimation de sa masse salariale, en prenant en compte certaines marges de manœuvre. L'objectif est de respecter les prévisions établies lors du budget primitif et d'éviter de recourir au budget supplémentaire ou à des décisions modificatives pour augmenter ce chapitre de dépenses.

Les effectifs présentés, est un effectif moyen rémunéré sur l'année en y intégrant l'ensemble du personnel. L'effectif présent dans l'annexe « maquette M57, comporte l'effectif présent au 01/01/25

Les recettes de fonctionnement

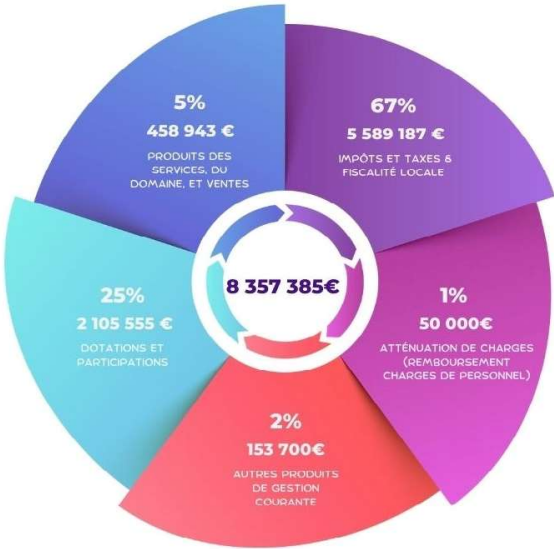
Les recettes inscrites en section de fonctionnement pour l'année 2025 s'élèvent à 8 357 385,13€. Elles se composent uniquement de recettes réelles, la reprise du résultat n'étant pas incluse dans l'élaboration du budget primitif.

Présentation des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réelles montre une évolution de +0,76% par rapport au BP 2024, elles se répartissent principalement entre les recettes fiscales et impôts, qui représentent 67 % du total avec un montant de 5 589 187 €, et les dotations reçues par la ville, s'élevant à 2 105 555 € (25 %). Les recettes provenant des activités de la ville ne pèsent que 5 % des recettes réelles.

Recetes réelles de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Produits des services, du domaine, et ventes	338 300 €	411 900 €	366 500 €	369 800 €	458 943 €
Impôts et taxes & Fiscalité locale	6 691 031 €	4 955 846 €	5 317 345 €	5 414 454 €	5 589 187 €
Dotations et participations	150 000 €	1 905 650 €	1 990 626 €	2 162 670 €	2 105 555 €
Autres produits de gestion courante		154 500 €	146 500 €	254 700 €	153 700 €
Atténuation de charges (Remboursement charges de personnel)	60 000 €	70 000 €	50 000 €	75 000 €	50 000 €
Produits financiers	15 000 €			15 000 €	- €
Produits exceptionnels				2 000 €	- €
Total des recettes réelles	7 254 331 €	7 497 896 €	7 870 971 €	8 293 624 €	8 357 385 €

Les BP 2021 à 2024 intègrent le BPBS+DM)



Les contributions et dotations reçues par la collectivité

La collectivité reçoit différentes contributions et dotations, qui sont réparties entre le chapitre 73 (impôts et taxes) et le chapitre 74 (dotations et participations). Dans le chapitre 73, on trouve les dotations provenant de la communauté de communes, notamment le FPIC et la DSC.

- **FPIC** : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes, est un dispositif de redistribution des ressources fiscales entre les collectivités territoriales en France. Son objectif est de réduire les inégalités financières entre les communes et les intercommunalités, en redistribuant une partie des recettes fiscales des communes et intercommunalités les plus riches au profit de celles qui ont des ressources fiscales plus faibles. Cela vise à garantir un financement plus équitable des services publics locaux. Depuis 2023, la collectivité perçoit cette redistribution et inscrit au BP 2025, la somme de 100 000€ soit une légère baisse par rapport à la somme perçue en 2024 (133 797,00 €). Pour rappel, en 2023, la collectivité a perçu 97 437€.
- **DSC** : Dotation de Solidarité Communautaire est une aide financière destinée à réduire les disparités entre les communes d'une même intercommunalité. Elle permet de soutenir les communes qui rencontrent des difficultés financières ou qui ont des besoins spécifiques en matière de services publics locaux. Cette dotation est attribuée par la communauté de communes aux communes membres, en fonction de critères comme le niveau de richesse ou les besoins en matière d'investissement ou de fonctionnement. Elle vise à garantir une certaine équité entre les communes, en tenant compte de leurs différentes capacités fiscales. Dans le cadre de son pacte fiscal 2023-2025, la communauté de communes Val de Cher Controis a attribué une somme de 92 867 € au titre de la DSC. La collectivité a décidé de répartir cette somme sur les trois exercices couverts par ce pacte. Ainsi, le dernier tiers, soit 30 955 €, est intégré au budget primitif 2025.

Une hausse prévisionnelle de la dotation solidarité rurale (DSR) mais une reconduction des bases 2024 sur le budget primitif 2025

Pour les collectivités, notamment celles du bloc communal, une partie des « informations indispensables » nécessaires au vote du budget sont désormais connues, mais il manque encore la notification du montant individuel de DGF, qui ne devrait pas être connu avant fin mars, comme c'est le cas habituellement. Tant que la DGF n'est pas connue, la date butoir du 15 avril pour voter son budget pourra être repoussée. Ce PLF 2025, n'aura pas fini d'avoir des conséquences pour les collectivités et sera, sans doute, pour tous, un budget très spécial. Dans ce contexte, la collectivité a maintenu les bases établies et observées en 2024, bien que le Projet de Loi de Finances (PLF) prévoit une augmentation de la DSR.

La **dotation globale de fonctionnement** versée par l'Etat est constituée de deux fractions suivantes :

- Une **dotation forfaitaire** constitue une partie importante de la DGF et est attribuée en fonction de critères tels que la population, la superficie et les charges de service public. Elle est répartie entre les communes et les intercommunalités selon des règles spécifiques.
- Une **dotation de solidarité rurale** destinée aux communes rurales, notamment celles qui rencontrent des difficultés économiques, pour garantir une certaine égalité entre les territoires.

- Les ressources fiscales communales

Evolution de l'état FDL (Fiscalité)

	2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	8 687 000
Taxe foncière non bâties (TFNB)	354 900
Taxe d'habitation (TH)	616 200
	9 658 100



	2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 358 268 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	182 028 €
Taxe d'habitation (TH)	96 559 €
	4 636 855 €



Effet coco	-	1 347 677 €	⚠ Effet négatif sur la fiscalité
------------	---	-------------	---

Total fiscalité	3 289 178 €
------------------------	--------------------

L'effet COCO

Le coefficient correcteur (COCO) permet d'ajuster les dotations attribuées aux collectivités en fonction de certains facteurs, tels que des critères géographiques, démographiques, ou de pauvreté, qui ne sont pas complètement pris en compte dans le calcul standard de la DGF.

En d'autres termes, l'effet COCO vise à ajuster la répartition des ressources pour tenir compte de particularités locales, afin de favoriser un financement plus équitable entre les collectivités, notamment celles ayant des ressources fiscales faibles ou des besoins particuliers.



Pas de hausse des taux d'imposition

50,17%

de taux foncier bâti
fixé en 2023

51,29%

de taux foncier non
bâti fixé en 2023

15,67%

de taux de taxe
d'habitation sur les
résidences secondaires
et autres locaux

- Les autres produits de fonctionnement

Parmi les autres ressources de fonctionnement attendues en 2024, les produits des activités devraient atteindre **458 943,45 €** pour le chapitre 70 soit en progression de 89 143,45€ par rapport au budget prévisionnel 2024 et en diminution de 39 280,17€ par rapport au compte administratif anticipé 2024.

Il s'agit des recettes générées par les prestations facturées aux usagers (garderie, restauration scolaire, stages sportifs) ainsi que des remboursements obtenus dans le cadre des agences postales communales ou des conventions avec la communauté de communes.

En raison de l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire et des garderies, les recettes provenant de ces prestations sont en hausse pour le budget 2025. Les conventions avec la communauté de communes enregistrent une légère diminution, due à des prestations antérieures (2022&2023) facturées au titre de l'exercice 2024. Enfin, un remboursement du budget annexe Eau, d'un montant de 18 000€, est intégré dans le cadre de la gestion de ce budget, tant sur la partie administrative que technique.

Le chapitre 75 est principalement constitué des revenus issus de la location des biens de la ville, et son montant reste identique à celui prévu dans le budget 2024

BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE – LA SECTION d'investissement

Les dépenses d'investissement

Les dépenses comptabilisées en section d'investissement s'élèvent pour 2025 à **2 656 134,00€**. Elles se composent uniquement de dépenses réelles réparties entre les dépenses d'équipements à hauteur de 2,17M € et de dépenses financières (0,48M€)

- Présentation des dépenses réelles d'investissement

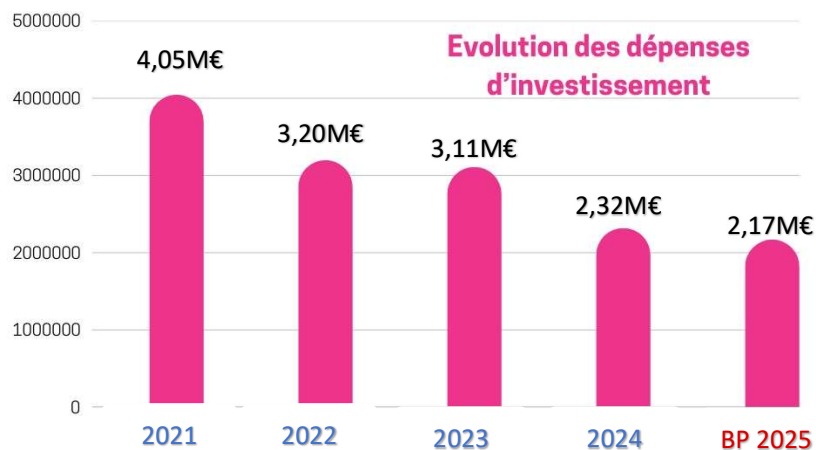
Pour les investissements de 2025, on constate une augmentation des crédits alloués aux écoles, notamment pour plusieurs renouvellements de matériels informatiques demandés par ces établissements. En matière de culture, le montant prévu correspond à la contribution pour le cinéma, tandis que le budget social prévoit le lancement du projet de construction du bâtiment « Grand Mont » (EHPAD de Contres), à hauteur de 200 000 €.

Enfin, dans les opérations diverses, une ligne a été ajoutée pour le renforcement et la réparation de la digue de Thenay, avec un calendrier de priorisation des travaux en cours. Concernant les bâtiments, les travaux sur le clocher de l'église de Thenay et l'aménagement des services, ainsi que le démarrage des études pour la salle des fêtes de Fougères, sont des opérations majeures.

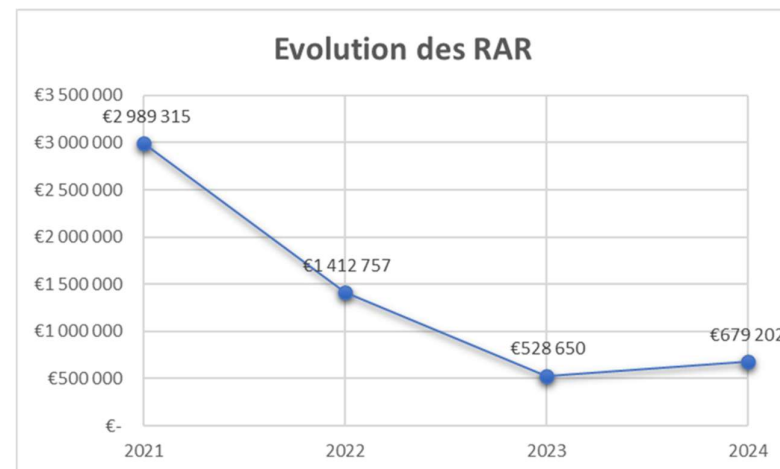
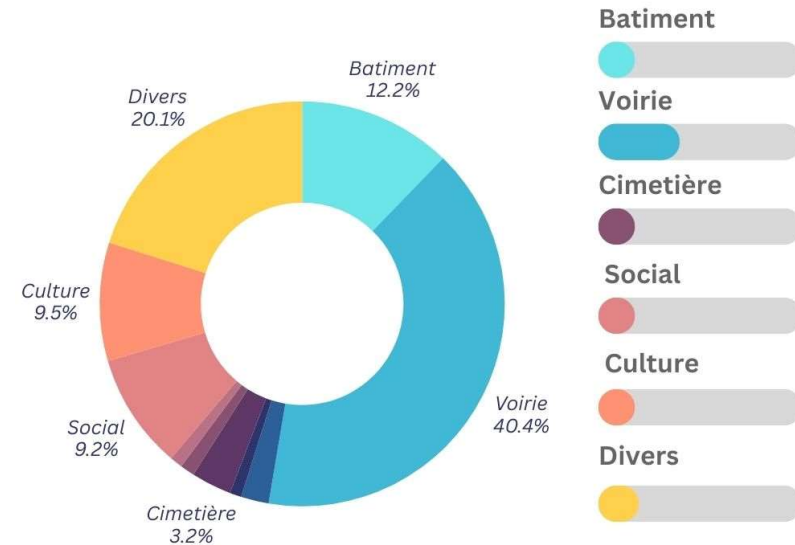
Batiment	265 000,00 €
Voirie	875 600,00 €
Eclairage public	0,00 €
Ecole / Garderie et restaurant scolaire	48 050,00 €
Sport	20 000,00 €
Cimetière	70 000,00 €
Administration	25 000,00 €
Technique	22 000,00 €
Social	200 000,00 €
Culture	205 000,00 €
Divers	435 484,00 €

Total	2 166 134,00 €
-------	-----------------------

Les recettes comptabilisées en section d'investissement s'élèvent pour 2025 à 2 656 134,00€. Elles se composent de recettes réelles pour un montant de 1,46M € et d'opération d'ordre pour 1,2M€ dont un virement issu de la section de fonctionnement (0,5M€).



Il est important de noter que tant que les résultats ne sont pas validés, il nous est impossible d'intégrer le montant des restes à réaliser (RAR). Cependant, à ce jour, ce montant est connu et s'élève à 679 202 €, ce qui représente une progression par rapport à l'année 2023, bien qu'il soit nettement inférieur aux années précédentes. La mise en place des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) et une programmation plus précise des investissements ont contribué à réduire ce montant.



- Le programme d'investissement en AP/CP



Réfection de voiries

Travaux du moulin à vent – Favras : 1 701 256,18 €

CP 2025 : 450 000€

Réfection de voiries

Route de Phages : 204 000 €

CP 2024 : 100 000€



Social

Bâtiment du Grand Mont : 650 000€

CP 2025 : 200 000€



Vidéo Protection

Feings – Fougères – Ouchamps - Thenay : 240 000€

CP 2025 : 138 900,30 €

Les recettes d'investissement

Les recettes comptabilisées en section d'investissement s'élèvent pour 2025 à **2 656 134,00€**. Elles se composent de recettes réelles à hauteur de 1,46M€ et de recettes d'ordres pour 1,2M€.

Les autres recettes réelles d'investissement proviennent principalement des recettes générées par le FCTVA, et l'intégration de la vente d'un bien de la commune (100 000€, appartement ancienne perception)

Présentation des recettes réelles d'investissement

A l'étape du budget primitif, le résultat excédentaire de la section d'investissement n'est pas reporté, de fait, l'intégration d'un emprunt d'équilibre est nécessaire pour 980 134,00€. Cet emprunt sera remplacé au moment du budget supplémentaire (BS) avec le report prévisionnel de la section d'investissement (1 375 867,57€)

Recettes d'ordres

Elles sont composées du virement de la section de fonctionnement (500 000€) et d'amortissement (700 000€)

Ratios Financiers

La capacité d'épargne de la ville

Comme tenu de l'évolution prévisionnelle des recettes et des dépenses de fonctionnement présentées dans ce rapport, le niveau **d'épargne de gestion** prévisionnel de la ville s'élèverait en 2025 à 1.31M€. L'épargne brute s'élève à 1.2M€ et après le remboursement du capital de la dette de 465 000€, le niveau d'épargne net est anticipé à 0,75M€

A noter, que les résultats prévisionnels 2024, en forte progression, affichent une évolution positive des ratios d'épargne

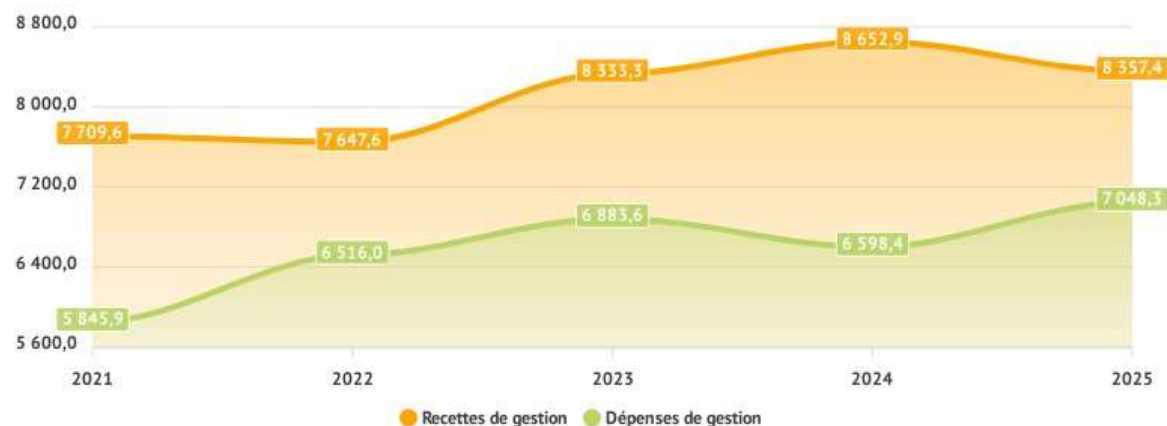
Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement

Taux d'épargne brute : mesure la part des recettes disponibles pour le financement de l'investissement

Epargne Nette : Epargne brute diminuée des remboursements de la dette, elle mesure l'épargne disponible pour le financement de l'équipement après financement des remboursements de la dette

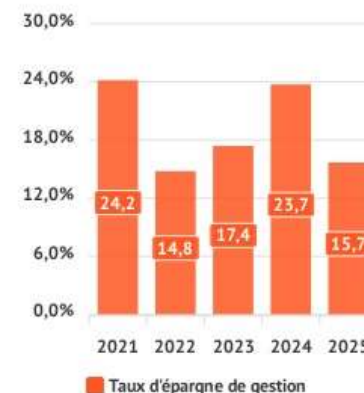
Recettes et dépenses de gestion en k€

	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de gestion	7 710	7 648	8 333	8 653	8 357
Dépenses de gestion	5 846	6 516	6 884	6 598	7 048



Soldes d'épargne en k€

	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion	1 864	1 132	1 450	2 054	1 309
Epargne brute	1 784	1 019	1 305	1 931	1 200
Epargne nette	1 407	600	836	1 472	735



Les ratios d'endettement de la collectivité

Les ratios d'endettement de la ville

Une capacité de désendettement maintenue sous le seuil de prudence : La capacité de désendettement montre la capacité de la ville à rembourser ses emprunts. Plus la durée est courte et plus la capacité à se désendetter est soutenable pour la ville. Ce ratio devrait s'élever fin 2024 autour de 3,6 ans ce qui situe la ville en dessous du plafond national fixé par la loi à 12 ans. Pour 2025, avec un budget à l'équilibre, le ratio prévisionnel serait de 5,3 ans.

Désendettement



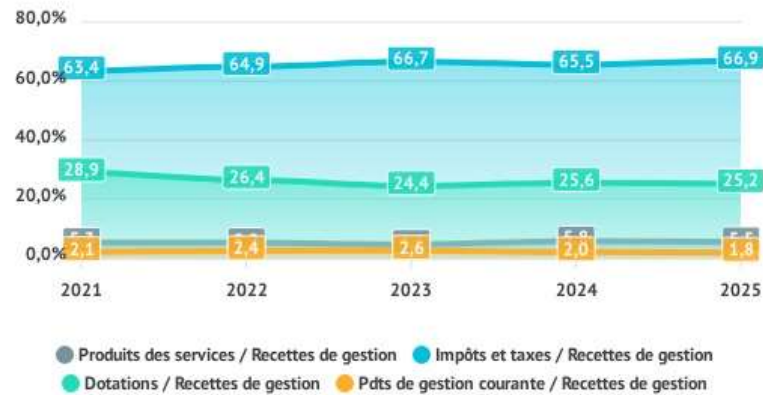
Endettement en k€



Autres ratios

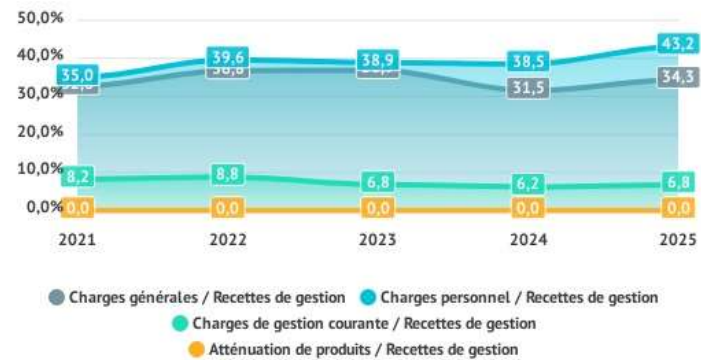
Ratios de structure des recettes

	2021	2022	2023	2024	2025
● Produits des services / Recettes de gestion	5,3 %	5,2 %	4,6 %	5,8 %	5,5 %
● Impôts et taxes / Recettes de gestion	63,4 %	64,9 %	66,7 %	65,5 %	66,9 %
● Dotations / Recettes de gestion	28,9 %	26,4 %	24,4 %	25,6 %	25,2 %
● Pdto de gestion courante / Recettes de gestion	2,1 %	2,4 %	2,6 %	2 %	1,8 %
● Autres recettes/RRF	1,5 %	1,6 %	1,5 %	8,7 %	0,0 %



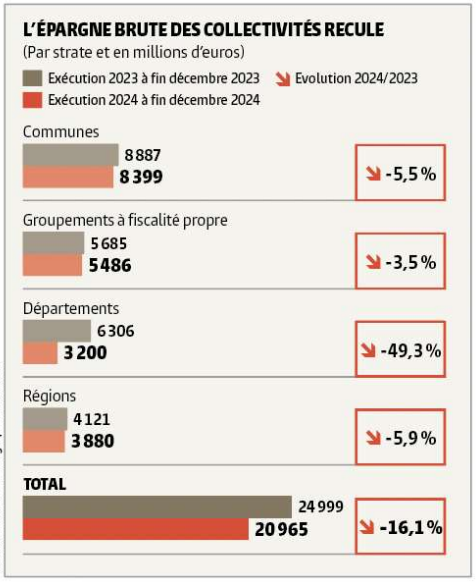
Ratios de structure des dépenses

	2021	2022	2023	2024	2025
● Charges générales / Recettes de gestion	32,6 %	36,8 %	36,9 %	31,5 %	34,3 %
● Charges personnel / Recettes de gestion	35 %	39,6 %	38,9 %	38,5 %	43,2 %
● Charges de gestion courante / Recettes de gestion	8,2 %	8,8 %	6,8 %	6,2 %	6,8 %
● Atténuation de produits / Recettes de gestion	0,0 %	0 %	0 %	0,0 %	0 %
● Taux d'épargne de gestion	24,2 %	14,8 %	17,4 %	23,7 %	15,7 %



En conclusion, les résultats financiers de la collectivité connaissent une amélioration en 2024, reflet des efforts déployés par la ville. Comme l'avait souligné la CRC, un effet ciseaux était observé suite aux résultats de 2022. Cependant, l'orientation adoptée par la ville montre que cet effet ciseaux se réduit. Selon les données de la DGFIP 2025, les prévisions financières des collectivités indiquent une diminution tant de l'épargne brute que de la trésorerie.

Concernant l'épargne brute, comme il a été observé dans ce rapport, une progression est notée, ce qui a un impact positif sur la trésorerie, qui elle aussi enregistre une amélioration.



Glossaire



AP/CP : Autorisation de Programme et Crédit de Paiement

BP : Budget Primitif

BS : Budget supplémentaire

CAA : Compte Administratif Anticipé

GVT : Glissement Vieillesse Technicité

DSP : Délégation Service Public

VNC : Valeur Nette Comptable

DGF : Dotation globale de financement

RIFSEEP : Régime indemnitaire, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

CIA : Complément indemnitaire annuel

EPTR : Equivalent temps pleins rémunérés

CNAS : Comité national d'action sociale

ARE : Allocation retour à l'emploi

FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

DSC : Dotation de solidarité communautaire

DSR : Dotation solidarité rurale

DGF : Dotation globale de fonctionnement

COCO : Coefficient correcteur

CRC : Chambre régionale des comptes